

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Le vingt-huit octobre deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-LESNEY s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 14 octobre 2021, et sous la Présidence de Monsieur Jean Théry, Maire.

PRESENTS : M. Jean THERY, M. Bruno DELLA SANTA, Mme Marie-Laure BOGNON BORNIER, Mme Evelyne CHAVANE, M. Philippe ROUAULT, M. Fabrice FANTAUZZI, M. Paul CANTONI, M. Guy MERCIER, M. Jim STRITTMATTER et M. Michel PIERRE formant la majorité des membres en exercice

EXCUSEES : Mme Marilyne BARDEY, Mme Christa HEUSER, M. Francis SERIAU et M. Simon GRABY

ABSENT : ///

PROCURATION : Mme Christa HEUSER à M. Bruno DELLA SANTA - M. Francis SERIAU à Mme Marie-Laure BOGNON BORNIER

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Fabrice FANTAUZZI a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Adoption du compte-rendu précédent

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 transmis à l'ensemble des élus, soulève deux remarques, à savoir :

- ✓ Intervention de M. Della Santa : demande le remplacement du « schématiques » par « thématiques », dans l'intervention de M. Guy Mercier en début de réunion ;
- ✓ Intervention écrite de M. Francis Sériau présentée par Marie-Laure Bognon-Bornier : *« J'approuve tous les points, avec une remarque importante sur le point 8. « Programme voirie communale » Il est dit dans le compte rendu que « Ce sujet sera étudié plus particulièrement au cours d'une réunion de travail, qui sera suivie d'un conseil municipal exclusivement consacré à la voirie ». Contrairement à ce qui avait été décidé, prévu et inscrit dans le compte rendu, aucun de ces deux points n'a été honoré. Le conseil municipal ne pourra qu'étudier le projet dans le temps restreint qu'il est lui accordé ce soir. Pour un projet d'une telle importance pour le village, le programme voirie communale mériterait effectivement deux sessions pleines et exclusives. Je souhaite et espère que le conseil municipal disposera ce soir de suffisamment de temps qualitatif afin de pouvoir prendre les bonnes décisions par rapport au projet présenté ».*

Ces modifications étant approuvées et le compte rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité et il est ainsi procédé à sa signature.

1°) Camping :

Déclassement rétroactif de terrains de camping et bâtiments, ainsi que des terrains nus attenants :

M. le Maire expose au conseil :

Concernant la division du terrain dans le cadre de la vente de l'ancienne cure à M. Mme MORIN, lequel terrain a été donné à bail emphytéotique à la société exploitant le camping de Port-Lesney, il s'avère que ledit bail emphytéotique de 2006 aurait dû être précédé d'une délibération afin de constater le déclassement des parcelles données à bail. En effet, préalablement à la conclusion du bail emphytéotique au profit de la SARL SYRATU, le camping était affecté à une mission de service public et aménagé à cet effet. Il relevait donc du domaine public de la commune qui l'exploitait préalablement à la conclusion du bail. Afin de régulariser la situation, il est possible depuis l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 de procéder à un acte de déclassement rétroactif ; Les conditions de ce déclassement sont réunies dès lors que la commune a manifesté sa volonté de mettre fin à l'activité de service public dont le camping était le support.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, le déclassement rétroactif des terrains de camping, et bâtiments, ainsi que des terrains nus attenants.

⬇ Résiliation partielle du bail emphytéotique requalifié en bail commercial

La qualification de bail emphytéotique ne semble pouvoir être retenue compte-tenu de certaines clauses du bail, à savoir :

- La durée du bail emphytéotique doit être supérieure à 18 ans ;
- Les clauses restreignant la possibilité pour le preneur de céder ou sous-louer les biens donnés à bail ;
- Les clauses limitant l'usage auquel le preneur peut affecter les lieux loués ;

Toutes ces clauses sont contraires à la réglementation sur les baux emphytéotiques, et conduisent à sa requalification en bail commercial.

Afin de régulariser la situation, et de pouvoir parvenir à la vente des terrains à M. Mme MORIN, le conseil municipal, décide la résiliation partielle du bail emphytéotique requalifié en bail commercial, concernant les parcelles AH 438 et la parcelle issue de la parcelle AH 439 dont le document d'arpentage est en cours.

2°) ONF : Affouages 2021

La commission « Forêt-Agriculture-Biodiversité » s'est réunie le jeudi 21 octobre 2021.

L'affouage est prévu dans la parcelle n° 37. La commission souhaite une diminution du prix de l'affouage, afin de séduire de nouveaux affouagistes, et propose de fixer le prix pour cette année, à 80 € au lieu de 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre la demande de la commission, et valide le prix de 80 € la portion d'affouage.

3°) Voirie communale : Présentation et validation du dossier

Messieurs Guillaume Tonneau et Thomas Nialon ont été invités à venir présenter leurs propositions, dans le but d'apporter des idées pratiques, techniques et esthétiques au projet de voirie actuellement en cours.

Projet découpé en 5 zones :

- 2 entrées de village,
- A proximité du Germigney
- Cœur du village
- Eglise, devant restaurant et avant le pont.

La proposition du plan tourne autour de :

- La sécurité : faire ralentir les voitures notamment aux entrées,
- Créer des trottoirs plus champêtres aux abords du village avec davantage de végétalisation
- Déplacer l'abri bus

L'objectif des solutions proposées est de réduire la vitesse, garder l'esthétique du village et végétaliser.

Conséquence financière des propositions sur le montant du projet d'origine :

- Secteur 1 : - 8 000 €
- Secteur 2 : + 38 000 €
- Secteur 3 : + 11 000 €
- Secteur 4 : - 2 000 €
- Parking terrain de foot : + 60 000 €

La commission des finances doit revoir le plan de financement avec ces nouvelles modifications.

Sur ce sujet de voirie, il est demandé aux élus présents ou représentés de donner une décision sur l'approbation du projet présenté aux élus et sur un démarrage rapide des travaux de voirie ; avis favorable à l'unanimité.

Le dossier parking fera l'objet d'un nouveau dossier, en vue de solliciter de nouvelles subventions.

Une réunion d'information sera faite aux citoyens du village avec présentation du projet validé.

Le Conseil remercie ces personnes pour leur présentation.

4°) Questions diverses

1° - Commission « Forêt-Agriculture-Biodiversité » :

Plusieurs points ont été étudiés par la commission et sont présentés au Conseil par Mme Chavane :

- ⬇ Résultats de la vente de bois qui s'est déroulée le jeudi 7 octobre : les parcelles 6 et 7 n'ont pas trouvé preneur. Malheureusement, aucune piste n'a été trouvée pour valoriser ces parcelles.
- ⬇ Surélévation d'un chemin agricole : Le chemin entre les parcelles AL 288 AL 544 AL278 est encaissé en partie coté Croix du Chêne et son entretien est rendu difficile. De plus, sa largeur ne permet plus au matériel moderne de passer. Le GAEC des bords de Loue de Port-lesney propose de le surélever au niveau des parcelles mitoyennes à ces frais.
Le conseil est d'accord sur ce projet, sous réserve que ce chemin ne soit pas utilisé par les agriculteurs pour la culture. M. Théry devra rencontrer M. Graby à ce sujet.
- ⬇ Elagage : La commission demande que l'élagage des chemins soit réalisé tous les ans et sur l'ensemble du territoire communal ; La commune doit rester accueillante et accessible par ses chemins et routes. Le Conseil est tout à fait favorable à cette demande.
M. Théry présente le montant du devis transmis par M. Daniel CRETIN, « Entreprise de Travaux Agricoles et Forestiers » d'un montant de 2790 € pour l'élagage de divers chemins. Le conseil donne son accord pour ces entretiens.
- ⬇ La commission s'interroge sur le surcoût pour les entreprises locale de la limitation du pont actuellement à 16 tonnes, qui devrait être remis à 12 Tonnes selon les informations du Département Propriétaire de l'ouvrage, ainsi que l'impossibilité des personnes à mobilité réduite de traverser le pont en toute sécurité. Il préconise la construction d'un pont neuf. Le pont appartenant au Département, seul le Conseil Départemental pourra prendre les décisions qui s'imposent. A suivre

2° - Urbanisme :

M. le Maire présente les diverses autorisations d'urbanisme enregistrées depuis la dernière réunion du conseil municipal. Aucun droit de préemption sur la vente de maisons d'habitations n'a été exercé par le Maire et ses adjoints.

3° - Nettoyage du préventorium : Marie-Laure Bognon Bornier remercie l'ensemble des personnes qui ont participé au nettoyage du préventorium.

4° - Cabaret des Locales : Marie-Laure Bognon-Bornier informe les élus, que le Cabaret des locales sera à Port-Lesney le 13 novembre 2021 avec Le Pudding Théâtre. A partir du lundi 8 novembre, deux individus vont sillonner les rues à bord de leur Peugeot 504 pick-up. Ces deux comédiens-reporters seront là pour récolter, pendant 4 jours, les histoires, les souvenirs et les anecdotes du village. L'idée c'est de faire ensuite, avec toute cette matière récoltée, un spectacle-cabaret qui sera présentée le samedi 13 novembre 2021 à la salle des fêtes de Port-Lesney. Une réservation sera nécessaire pour le repas-spectacle. Pour toutes informations contacter Marie-Laure Bognon-Bornier ou Sandrine Delplanque à la CCVA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de Séance,
Fabrice Fantauzzi



Le Maire,
Jean THERY



Affiché à la porte de la mairie le 08 novembre 2021